

Ministry of Education

Ministry of Training,
Colleges and
Universities

Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités

Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



DESTINATAIRES : Directeurs et directrices de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Alayne Bigwin
Directrice
Bureau de l'éducation des Autochtones

DATE : Le 21 avril 2008

OBJET : **Soutiens aux conseils scolaires pour l'élaboration de politiques
sur l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves
autochtones**

Afin de permettre au ministère de l'Éducation et aux conseils scolaires de concentrer leurs efforts sur l'amélioration de la planification et du rendement des élèves autochtones, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de collecte de données afin d'identifier les élèves des Premières nations, métis et inuits qui vivent dans les limites des conseils scolaires de l'Ontario. Ce type de données n'est présentement pas disponible.

Depuis plus d'un an, le Bureau de l'éducation des Autochtones a travaillé en collaboration avec les conseils scolaires afin de les aider à l'élaboration des politiques sur l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones. Je suis fière de vous annoncer que 26 conseils scolaires ont adopté leurs politiques et que 34 élaborent présentement les leurs.

Ressources disponibles du ministère de l'Éducation :

En avril 2007, le ministère de l'Éducation a publié une nouvelle ressource intitulée *Les chemins de la réussite pour les élèves des Premières nations, Métis et Inuit – Élaboration de politiques pour une auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones : Pratiques réussies à l'intention des conseils scolaires de l'Ontario* (voir la pièce jointe). L'objectif de ce guide est d'aider les conseils scolaires de l'Ontario à élaborer des politiques et des pratiques efficaces pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones.

De paire avec le lancement de cette ressource, le Bureau de l'éducation des Autochtones s'est également engagé à remettre un financement de 50 000 \$ par conseil aux conseils scolaires de district qui souhaitent élaborer des politiques dans ce domaine. Je suis fière de vous annoncer que ce financement se poursuivra jusqu'en 2008-2009 pour les conseils qui n'ont pas encore reçu de fonds pour l'élaboration de leurs politiques.

Le financement est offert aux conseils scolaires de district afin de soutenir certaines étapes clé du processus d'élaboration des politiques, y compris :

- les consultations avec les collectivités et les organisations locales des Premières nations, métis et inuits;
- la consultation avec le conseiller juridique;
- la formation pour les conseils scolaires visant à les sensibiliser davantage à l'égard de l'initiative et de questions connexes;
- la préparation pour la collecte et la gestion des données.

Les propositions de financement pour l'exercice 2008-2009 seront acceptées de la part des conseils scolaires de district par le Bureau de l'éducation des Autochtones jusqu'au 1^{er} octobre 2008. J'inviterais les conseils à envisager la possibilité de collaborer avec leurs conseils coïncidents afin d'établir une réserve de ressources et d'éviter les efforts faisant double emploi pendant les consultations. Le Ministère offrira également un soutien aux administrations scolaires de district qui souhaitent participer au processus d'élaboration des politiques, en fonction de chaque cas.

Veillez communiquer avec votre bureau local régional pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus et la soumission des propositions de financement.

Présentation des données sur l'auto-identification des élèves autochtones à l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) :

Tel que vous en avez été informé par la note de service de M. Dominic Giroux, sous-ministre adjoint de la Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation, en date du 26 mars 2006, l'OQRE a consenti à fournir des rapports sur le rendement des élèves autochtones aux conseils qui appliquent une politique d'auto-identification. Lors de récentes discussions avec l'OQRE, nous en sommes venu à un accord, lequel nous espérons permettra de faciliter ce type de rapport pour les conseils à l'aide d'un processus graduel.

Les conseils qui ont adopté leur politique et qui ont achevé la collecte de leurs données sont invités à soumettre à M. Benjamin Bagdy (gestionnaire de la TI à l'OQRE), un dossier électronique contenant les numéros personnels d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) de tous les élèves autochtones qui se sont auto-identifiés. Monsieur Bagdy peut être joint à : benjamin.bagdy@eqao.com ou par téléphone au : 416-314-6503.

À l'automne 2007, les conseils qui avaient enclenché le processus de collecte des données avaient été invités à soumettre leurs NISO et les données pertinentes de façon électronique pour novembre 2007. Ainsi, les conseils ont reçu de l'OQRE un rapport sécurisé présentant les résultats distincts de l'évaluation de l'OQRE de 2007 sur les élèves autochtones et non autochtones pour leur conseil ainsi que les résultats cumulatifs des autres conseils participants aux fins de repères trimestriels. Ces résultats ont permis aux conseils de faire des commentaires à l'OQRE sur le format du rapport, ce qui lui a fourni des renseignements utiles pour la planification de l'amélioration des résultats des élèves, etc. L'OQRE a déployé des efforts considérables afin de fournir des rapports à l'échelle des écoles lorsque c'était possible. Aucun rapport n'a été affiché sur le site Web.

L'OQRE est confiante de pouvoir le faire également en 2008, une fois encore pour tous les conseils participants, avec des rapports sécurisés qui ne seront pas affichés sur le site Web, contenant deux ans de renseignements. J'invite tous les conseils qui ont mis en œuvre un processus de collecte des données à communiquer avec l'OQRE pour la présentation de leurs données.

L'objectif est que, d'ici 2009, les résultats de l'OQRE soient complètement intégrés dans les rapports ordinaires de l'OQRE des divers échelons (province, conseil et écoles), comme c'est présentement le cas pour les rapports d'ALS. Les rapports de 2009 seraient affichés sur le site Web.

Au cours de cet exercice préliminaire de deux ans, il vous sera nécessaire de communiquer avec vos collectivités et organisations autochtones locales au sujet de ces rapports afin de solliciter leur soutien continu et de vous assurer qu'il existe une compréhension commune de la manière dont ces données peuvent être utilisées pour soutenir le rendement des élèves.

Merci de votre engagement et de votre soutien continus en vue de travailler tous ensemble afin d'offrir un meilleur avenir aux élèves des Premières nations, métis et inuits de l'Ontario.



Alayne Bigwin

C : Équipe de cadres supérieurs, ministère de l'Éducation
Marguerite Jackson, Directrice générale, OQRE
Gerry Townsend, Directeur intérimaire, Direction des services dans les régions
Ginette Plourde, directrice, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
Don Young, Directeur, Direction de la gestion de l'information
Gestionnaires régionaux